

**Syndicat Intercommunal****MARE et LIBRON**

Arrondissement de BÉZIERS

Département de L'HÉRAULT

- Élus en exercice : 32
- Élus présents : 24
- Élus représentés : 07
- Nombre de votants : 31
- Votes POUR : 27
- Votes CONTRE : 0
- Abstention 04
- Convocation : 10/03/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**Séance du 17/03/2022** *L'an deux mille vingt et deux, le 17 mars, à 10 heures, le Comité Syndical s'est réuni à*  
 Délibération N°D220317-10 *Magalas, salle de Coste rouge, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FALIP.*

**Étaient présents :** MARCHI J-C., SAUR S., COSTE C., ALLIES J-P, ROQUE T., CHABBERT J, BOUCHE P., GALTIER D., COMBES M., HERNANDEZ J., CROS R., VIGEANT P., ROMERO J., BOULOUIS S., ARIBAUD E., SIMO-CAZENAVE J.P., BORDES R., SAUTEREL A.L., PUJOL J.M., LERMET S., MATHIEU H., GACHES M., SAUVY P., FALIP J-L.

**Excusés :** BOSCH A. (a donné procuration à MARCHI J-C.), ALLIES M. (a donné procuration à ALLIES J-P), BIES C. (a donné procuration à ARIBAUD E.), SALLES M. (a donné procuration à BOUCHE P.), LEBON C., MADALLE J. (a donné procuration à LERMET S.), DEROTHE M. (a donné procuration à MATHIEU H.), BOLTZ J-C. (a donné procuration à GACHES M.).

### Objet : Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2022 du budget ASSAINISSEMENT.

Le Président informe les membres comité syndical qu'ils sont invités à tenir un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des orientations budgétaires du prochain budget primitif (par renvoi de l'article L 5711-1 à l'article L 5211-36 du CGCT pour les syndicats mixtes fermés).

Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté à l'organe délibérant dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Il a pour but de présenter la collectivité, de débattre sur les grandes orientations qui vont préfigurer les priorités du budget primitif, d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité, notamment la dette, et sur les perspectives budgétaires, de présenter les actions mises en œuvre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Il sera pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante (conformément aux articles L 2312-1 et L 3312- 1 du CGCT), qui fera l'objet d'un vote. Le rapport sera transmis au représentant de l'Etat en sus de la délibération.

Après délibération, le comité syndical prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

*Pour extrait conforme,*  
**Le Président,**  
**Jean-Luc FALIP**

*Fait et délibéré à Saint Gervais sur Mare, les jours, mois et an susdits.  
 Ont signés au registre tous les membres présents.*

*Le Président :*

*-Certifie sous sa responsabilité le caractère exutoire de cet acte,  
 -Informe qu'en vertu du décret n°83.1025 du 29/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9 du 03/12/1983) modifiant le décret 65.25 du 11/01/1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art.1-A16), la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.*



Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le



ID : 034-200068617-20220317-D220317\_10-DE



# **SYNDICAT INTERCOMMUNAL MARE ET LIBRON**

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**2022**

### **SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

# CONTEXTE

Le Comité syndical est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des orientations budgétaires du prochain budget primitif (par renvoi de l'article L 5711-1 à l'article L 5211-36 du CGCT pour les syndicats mixtes fermés).

Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté à l'organe délibérant dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Il a pour but :

- de présenter la collectivité,
- de débattre sur les grandes orientations qui vont préfigurer les priorités du budget primitif,
- d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité, notamment la dette, et sur les perspectives budgétaires,
- de présenter les actions mises en œuvre.

Il sera pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante (conformément aux articles L 2312-1 et L 3312- 1 du CGCT), qui fera l'objet d'un vote.

Le rapport sera transmis au représentant de l'Etat en sus de la délibération.

## LE SYNDICAT :

Le Syndicat Intercommunal Mare et Libron est un syndicat mixte fermé, au sens de l'article L 5711-1 du CGCT (Arrêté Préfectoral du 30 janvier 2018) composé :

- de la Communauté de Communes Les Avant-Monts par représentation-substitution pour les communes de Autignac, Cabrerolles, Caussiniojols, Faugères, Laurens, Magalas, Roquessels, Saint-Nazaire de Ladarez,
- des communes de Castanet-le-Haut, Graissessac, La Tour sur Orb, Le Pradal, Rosis, Saint-Etienne d'Estrechoux, Saint-Geniès de Varensal, Saint-Gervais sur Mare.

Ce Syndicat est issu d'une fusion entre le Syndicat d'adduction d'eau de la Vallée de la Mare et le Syndicat de la Rive Gauche de l'Orb par arrêté préfectoral du 21 novembre 2016.

Le siège social du Syndicat est situé à Saint-Gervais sur Mare. L'effectif du personnel est constitué de 10 agents en 2022.

## SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Le Syndicat Intercommunal Mare et Libron a la compétence assainissement collectif à la carte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. En 2018, huit communes ont décidé de lui transférer leur compétence assainissement collectif et cinq en 2019.

Il exerce sa compétence dans le domaine de la collecte, le transport et la dépollution des eaux usées de quatorze communes. Il assure lui-même la gestion de tous ces services pour onze communes et le suivi d'une délégation de service public (DSP) sur les trois autres communes (délégataire : SAUR).

Les contrats avec la SAUR prenant fin au 31/12/2022, un appel d'offres va être publié en mars 2022 afin de passer un nouveau contrat (pour les 3 communes) avec un délégataire, d'une durée de 6 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023).

- **Communes gérées en régie :**

- CASTANET LE HAUT
- CAUSSINIOJOULS
- FAUGERES
- GRAISSESSAC
- LE PRADAL
- ROSIS
- ROQUESSELS
- SAINT ETIENNE D'ESTRECHOUX
- SAINT GENIES DE VARENSAL
- SAINT GERVAIS SUR MARE
- SAINT NAZAIRE DE LADAREZ

- **Communes gérées en délégation de service public :**

- AUTIGNAC
- LAURENS
- MAGALAS

## **Loi 3DS**

L'Assemblée nationale, le 8 février 2022, et le Sénat, le 9 février 2022, ont définitivement adopté le projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

La loi a été publiée au Journal officiel (loi n° 2022-217 du 21 février 2022). Le gouvernement s'est engagé à publier les décrets d'application dans les six mois suivants la promulgation de la loi. Initialement composé de 84 articles, le texte en compte au final 271

**Eau-assainissement :** la loi maintient le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes d'ici à 2026. Mais le texte prévoit que « les syndicats compétents en matière d'eau, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales urbaines ou dans l'une de ces matières, inclus en totalité dans le périmètre d'une communauté de communes exerçant à titre obligatoire les compétences eau et assainissement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, sont maintenus par la voie de la délégation », après 2026, « sauf si la communauté de communes délibère contre ce maintien. »

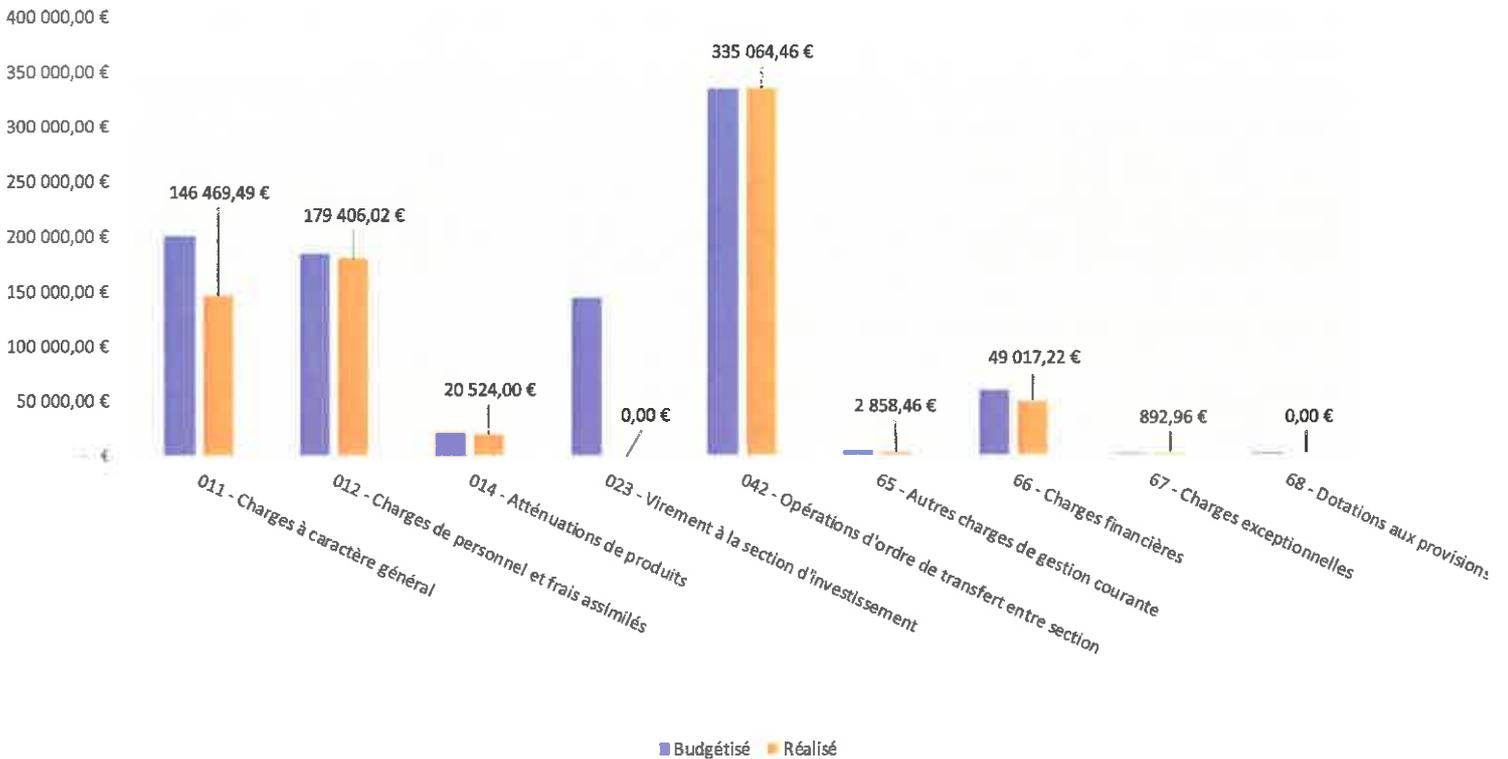
Dans l'année qui précède le transfert obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026 de ces compétences, les communes et la communauté de communes organisent un débat sur les modalités de sa mise en œuvre.



# FINANCES - RETROSPECTIVE 2021

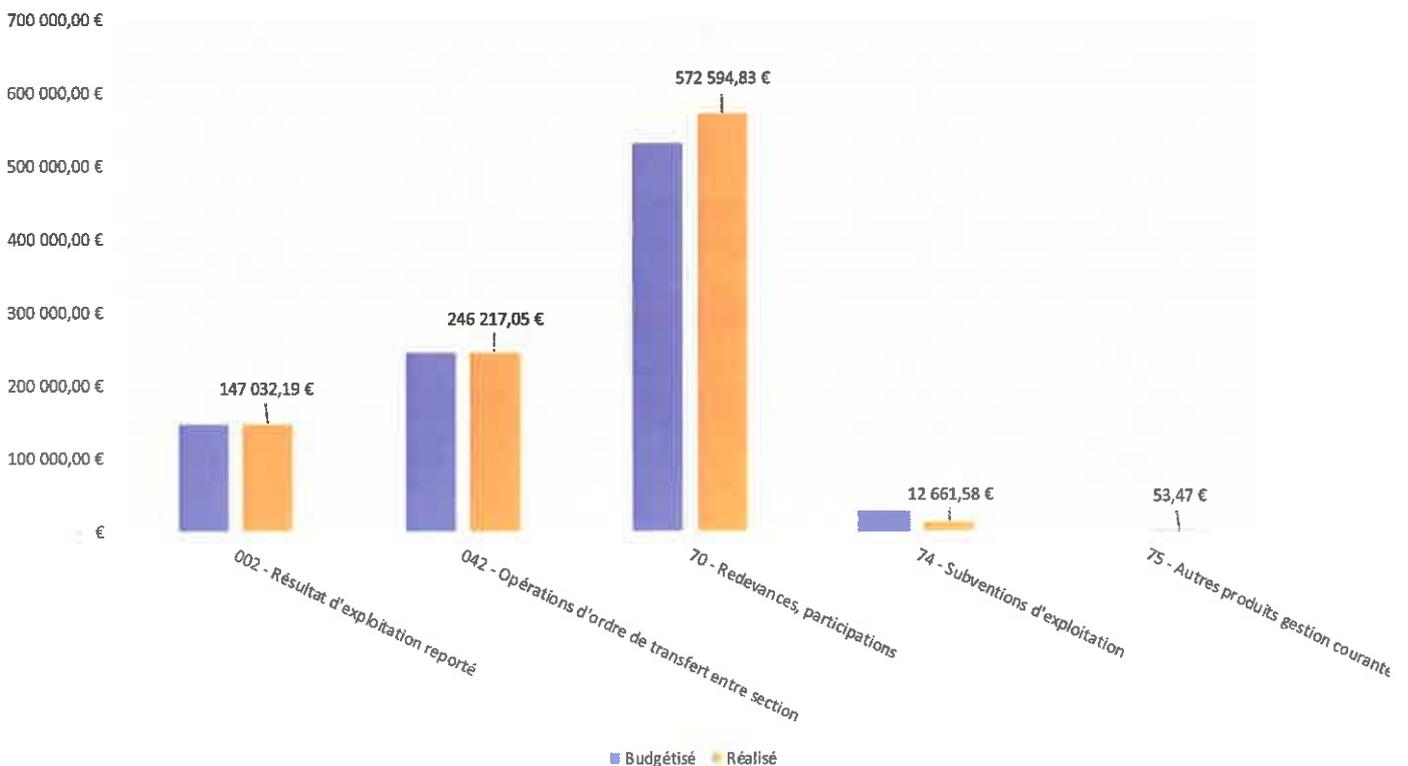
## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### DÉPENSES FONCTIONNEMENT : 734 232,61 €



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

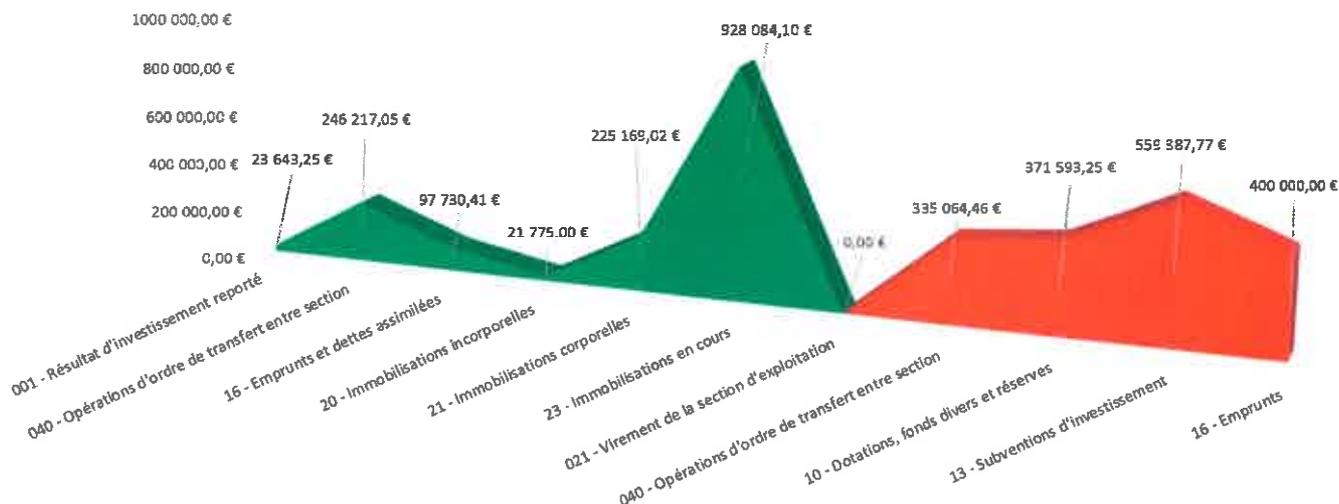
### RECETTES FONCTIONNEMENT : 978 559,12 €



# INVESTISSEMENT

## INVESTISSEMENTS 2021 - DÉPENSES ET RECETTES

■ Dépenses réalisées en 2021  
■ Recettes réalisées en 2021



Opérations	DEPENSES		RECETTES						Total subventions perçues en 2021
	Budget 2021	réalisé	Subvention Département		Subvention Agence de l'Eau		Subvention Etat		
			Budget 2021	réalisé	Budget 2021	réalisé	Budget 2021	réalisé	
Construction d'une station d'épuration Autignac	261 000,00 €	260 808,50 €	64 504,00 €	64 504,00 €	114 812,00 €	114 812,00 €			179 316,00 €
Extension de la station d'épuration Magalas	670 000,00 €	651 862,74 €	164 400,00 €	164 400,00 €			95 872,00 €	95 872,70 €	260 272,70 €
Construction d'une station d'épuration à Roquessels	450 000,00 €	20 298,36 €	146 000,00 €	29 200,00 €	194 930,00 €	0,00 €	48 200,00 €	0,00 €	29 200,00 €
Travaux divers / Travaux d'urgence SIML	15 000,00 €	2 873,97 €							
Achat terrains STEP Roquessels	17 650,00 €	17 650,00 €							
Achat terrains STEP les Nières St Gervais sur Mare	7 350,00 €	765,08 €							
Etude projet STEP Les Nières St Gervais sur Mare	5 000,00 €	0,00 €							
Réhabilitation réseau EU Laurens (levé topo)	9 100,00 €	9 100,00 €							
Diagnostic réseau Castanet (Baraquette et Gimestet)	12 900,00 €	12 675,00 €							
Réhabilitation réseau rue de Boussagues St Gervais	223 000,00 €	168 294,44 €	51 600,00 €	37 962,00 €	16 975,00 €	8 487,00 €	60 000,00 €	44 150,07 €	90 599,07 €
Matériel informatique	1 300,00 €	1 121,00 €							
Petit équipement	9 000,00 €	7 371,02 €							
Reprise branchements St Geniès de Varenal	16 200,00 €	16 141,95 €							
Aérateur Step Espaze/ Moteur Step St Gervais	10 000,00 €	6 066,06 €							
Clôture STEP Caussinijouls	6 000,00 €	0,00 €							
	1 713 500,00 €	1 175 028,12 €	426 504,00 €	296 066,00 €	326 717,00 €	123 299,00 €	204 072,00 €	140 022,77 €	559 387,77 €

**PROGRAMMES DE TRAVAUX SUBVENTIONNÉS ET TERMINÉS EN 2021**

Les travaux ci-dessous ont été aidés, selon les programmes, par l'Etat (DETR), le Département et l'Agence de l'eau.

Libellé	Montant Avant-Projet	Montant total de l'opération	Subvention encaissée	Pourcentage subvention	Part financée par le syndicat
Construction STEP Autignac	688 874.00 €	912 434.26 €	46 286.00 €	48 %	476 148.26 €
Extension STEP Magalas	684 805.00 €	859 355.64 €	342 461.00 €	40 %	516 894.64 €
Réseau rue de Boussagues St Gervais sur Mare	172 000.00 €	168 294.44 €	126 181.26 €	75 %	42 113.18 €

**PROGRAMMES DE TRAVAUX NON SUBVENTIONNÉS ET TERMINÉS EN 2021**

Libellé	Montant Avant-Projet	Montant total de l'opération	Subvention encaissée	Pourcentage subvention	Part financée par le syndicat
Extension réseau St Geniès de Varenal	16 141.95 €	16 141.95 €	0	0 %	16 141.95 €
Diagnostic réseau Baraquette et Ginestet à Castanet le Haut	12 675.00 €	12 675.00 €	0	0 %	12 675.00 €

**PROGRAMMES DE TRAVAUX SUBVENTIONNÉS EN COURS D'EXECUTION SUR L'EXERCICE 2021**

Les travaux ci-dessous sont aidés, selon les programmes, par l'Etat (DETR), le Département et l'Agence de l'eau.

Libellé	Montant engagé au 31/12/2021	Subvention accordée	% de subvention accordée	Subvention encaissée au 31/12/2021	% encaissé
Construction STEP Roquessels	486 500 €	389 190,00 €	80%	29 200,00 €	6 %

**RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF 2021****SECTION FONCTIONNEMENT**

Recettes	+ 831 526.93 €
Dépenses	- 734 232.61 €
Excédent reporté	+ 147 032.19 €

**SECTION INVESTISSEMENT**

Recettes	+ 1 666 045.48 €
Dépenses	- 1 518 975.58 €
Déficit reporté	= 23 643.25 €

<b>TOTAL</b>	<b>+ 244 326.51 €</b>	<b>+ 123 426.65 €</b>
--------------	-----------------------	-----------------------

**EXCEDENT DE CLOTURE**  **+ 367 753.16 €**

**Restes à réaliser :**

Recettes investissement : + 395 511.00 €

Dépenses investissement : - 443 600.00 €

**Solde : - 48 089.00 €**

**EXCEDENT DEDUCTION FAITE DES RESTES A REALISER : + 319 664.16 €**

**FINANCES – PROSPECTIVE 2022****TARIFICATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR 2022**

Communes	AUTIGNAC	LAURENS	MAGALAS	Graissessac	St Etienne	Saint Gervais	Saint-Geniès-de-Varensal	Rosis	Faugères	Le Pradal	Castanet le Haut	Saint-Nazaire-de-Ladarez	Caussimiojols	Roquessels
Part fixe 2022 HT	16,00€	10,00€	9,91	82,12€	82,12€	75,00€	70,23€	70,23€	52,50€	55,00€	56,85	55,00€	55,00€	55,00€
Part variable 2022 HT	0,5863€	0,5500€	0,3400€	1,10€	1,10€	0,95€	0,9978€	0,9978€	0,9475€	0,85€	0,85€	0,85€	0,85€	0,85€
Part fixe délégataire	16,96€	15,58€	42,64€	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Part variable délégataire	0,7957€	0,9610€	0,8799€	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Facture 120m <sup>3</sup> HT 2022	198,80€	206,90€	198,94€	214,12€	214,12€	189,00€	189,96€	189,96€	166,20€	157,00€	158,85€	157,00€	157,00€	157,00€
€ HT/ 1 m <sup>3</sup> sur 120 m <sup>3</sup>	1,66€	1,77€	1,66€	1,78€	1,78€	1,58€	1,58€	1,58€	1,38€	1,31€	1,32€	1,31€	1,31€	1,31€
Part AE / m <sup>3</sup>	0,15€	0,15€	0,15€	0,15€	0,15€	0,15€	0,15€	0,15€	0,15€	0,15€	0,15€	0,15€	0,15€	0,15€
TVA	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%
Total taxe	39,68€	40,49€	39,69€	41,21€	41,21€	38,70€	38,80€	38,80€	36,42€	35,50€	35,69€	35,50€	35,50€	35,50€
Facture 120m <sup>3</sup> TTC 2022	238,48€	247,39€	238,63€	255,33€	255,33€	227,70€	228,75€	228,75€	202,62€	192,50€	194,54€	192,50€	192,50€	192,50€

## ENCOURS DE LA DETTE

	Descriptif	Dettes en capital au 01/01/2022	Annuités 2022/2031										
			2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
1	Laurens - quartier cave coopérative	6 402,62 €	2 158,10	2 052,92	1 947,72	934,13							
2	Laurens - travaux divers	165 610,29 €	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	fin 2036
3	Laurens - STEP	79 950,00 €	11 558,82	11 178,18	10 797,54	10 416,90	10 036,26	9 655,62	9 274,98	8 894,34	8 513,70	8 133,06	fin 2032
4	Graissessac - travaux divers	42 202,93 €	5 658,52	5 658,52	5 658,52	5 658,52	5 658,52	5 658,52	5 658,52	5 658,52	4 243,70		
5	Graissessac - travaux divers	29 496,42 €	6 553,04	6 553,04	6 553,04	6 553,04	6 553,01						
6	Graissessac - travaux divers	70 120,67 €	9 452,22	9 452,22	9 452,22	9 452,22	9 452,22	9 452,22	9 452,22	9 452,22	9 452,22		
7	Magalas - terrains STEP	31 889,24 €	4 912,06	4 912,06	4 912,06	4 912,06	4 912,06	4 912,06	4 912,06	4 912,06			
8	Magalas - Extension STEP	393 690,33 €	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	fin 2036
9	Magalas - STEP	90 103,69 €	11 016,48	11 016,48	11 016,48	11 016,48	11 016,48	11 016,48	11 016,48	11 016,48	11 016,48	11 016,48	fin 2032
10	Rosis-St Gervais Siv. Boussou - STEP	278 013,27 €	20 506,00	20 506,00	20 506,00	20 506,00	20 506,99	20 506,99	20 506,00	20 506,99	20 506,00	20 506,00	fin 2040
11	Faugères - travaux hameaux	52 015,36 €	6 150,84	6 150,84	6 150,84	6 150,84	6 150,84	6 150,84	6 150,84	6 150,84	6 150,84	1 537,71	
12	Faugères - travaux divers	3 197,65 €	3 294,36										
13	St Etienne et Graissessac - travaux divers	70 674,33 €	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	fin 2035
14	Le Pradal - STEP	17 712,24 €	6 415,32	6 415,32	6 415,29								
15	Le Pradal - travaux divers	28 000,00 €	2 410,97	2 381,07	2 351,19	2 321,30	2 291,41	2 261,53	2 231,63	2 201,75	2 171,86	2 141,97	fin 2035
16	Castanet le Haut - STEP	66 818,64 €	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	fin 2035
17	St Gervais sur Mare travaux RD 22 et 22	84 649,38 €	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	fin 2038
18	St Gervais sur Mare travaux divers	21 022,44 €	5 431,48	5 431,48	5 431,48	5 431,48							
19	St Gervais sur Mare travaux divers	30 913,66 €	4 758,20	4 758,20	4 758,20	4 758,20	4 758,20	4 758,20	3 568,65				
		1 562 483,16 €	163 798,57	159 988,49	159 472,74	151 633,33	144 857,15	137 893,62	136 293,54	132 314,36	125 576,96	106 857,38	

## EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNELLES BASEES SUR UNE

### ESTIMATION

#### Les dépenses

Les charges à caractère général ne devraient pas évoluer car les interventions d'entretien annuel sont cadrées par un contrat. Le curage d'une lagune a été réalisé à la station d'épuration de Laurens pour remédier au mauvais fonctionnement de celle-ci en attendant que des travaux soient engagés. Des petits travaux seront aussi réalisés à la STEP d'Espaze, afin de continuer sa réfection déjà engagée lors du transfert de compétence.

L'élaboration du schéma directeur sur tout le territoire du syndicat va démarrer cette année (dès que l'agence de l'eau aura validé son accord de subvention). Il sera réalisé sur 3 exercices (2022-2024), d'un montant de 510 639 €, subventionné à hauteur de 80%. Celui-ci permettra la réalisation d'un plan pluriannuel des investissements.

Le montant des charges de personnel a été équilibré entre les budgets eau et assainissement.

Les autres postes de dépenses ne devraient pas évoluer.

#### Les recettes

Afin d'harmoniser la tarification sur l'ensemble des communes en régie, un lissage des tarifs a été acté sur 4 ans pour atteindre, en 2024, une part fixe à 75€ HT et une part variable à 0,95 € HT/ m<sup>3</sup>.

L'objectif de ce lissage est d'augmenter progressivement les recettes du budget assainissement pour répondre au besoin de financement des futurs projets d'investissement.

D'autre part, les tarifs ont également été augmentés pour les communes de Magalas et Autignac, afin d'harmoniser les prix des 3 communes en délégation de service public (avec Laurens), étant donné qu'il n'y aura plus qu'un contrat en 2023.

Les autres postes de recettes ne devraient pas évoluer.

### PREVISION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses prévisionnelles 2022 présentées dans le tableau ci-dessous concernent pour l'essentiel, des nouveaux programmes de travaux à engager (si les subventions sollicitées sont validées). Les travaux de la station d'épuration de Roquessels sont en cours.

Un second tableau répertorie des travaux qui seront à réaliser dans les années à venir en fonction des chiffres et des subventions qui auront été accordées.

Les montants des subventions demandées à l'Etat (DETR), le Département et l'Agence de l'eau, pour les travaux en cours et en projet, sont reportés dans le tableau ci-dessous.

Opérations à programmer en 2022	dépenses	SUBVENTION	SUBVENTION	SUBVENTION
		DEPARTEMENT	AGENCE EAU	ETAT
		recettes	recettes	recettes
Etude projet STEP Les Nières St Gervais sur Mare (AVP)	5 000,00 €			
Etude projet STEP Ginestet Castanet le Haut (AVP)	5 000,00 €			
Achat terrains STEP les Nières St Gervais sur Mare	3 000,00 €			
Petit équipement	2 000,00 €			
STEP Roquessels	450 000,00 €	116 800,00 €	194 930,00 €	48 200,00 €
Solde MO + essais garantie STEP Magalas	3 000,00 €			
Clôture STEP Caussinijouls	6 000,00 €			
Travaux divers	15 000,00 €			
Réseau EU La Calade Andabre-Rosis	6 500,00 €			
Réseau EU La Calade Douch-Rosis	18 000,00 €			
Renouvellement réseau Laurens 1ère phase	431 191,00 €			
Réhabilitation réseau rue de Boussagues St Gervais	0,00 €	12 526,00 €	8 488,00 €	14 567,00 €
	<b>944 691,00 €</b>	<b>129 326,00 €</b>	<b>203 418,00 €</b>	<b>62 767,00 €</b>
		<b>395 511,00 €</b>		

Attente décisions

Opérations à programmer 2023-2027	estimation
Construction STEP hameaux Ginestet et La Barquette castanet le Haut <b>chiffrer en priorité Ginestet</b>	
Construction STEP hameau Les Nières St-Gervais sur Mare <b>(nouveau chiffrage en cours)</b>	
Renouvellement réseau Le Ruffas La Tour sur Orb <b>à chiffrer</b>	
Etude rue Gambetta Graissessac <b>à chiffrer</b>	
Renouvellement réseau Laurens 2ème phase	392 809,00 €
	<b>392 809,00 €</b>